

Intégration des primes métiers : FO obtient une analyse des situations particulières

2025 18 - Roissy, le 23 octobre 2025.

L'intégration de certaines primes métiers et indemnités a été positive pour plus de 12 000 salariés. L'accord n'a pas oublié les nouveaux entrants ou les mobilités puisque les entrées de plages des emplois ouvriers et techniciens du niveaux N1, N2 et N3 ont été revalorisés de 6 points.

Ces lourdes évolutions sont l'occasion pour les salariés de regarder de manière plus précise leur fiche de paie.

Certains se sont aperçus que la prime/indemnité avait disparu depuis un certain temps sans raison ni explication. Du coup, elle n'a pas été transformée en points...

Nous avons écrit au Directeur Général des Ressources Humaines qui a répondu favorablement à notre demande.

Les situations seront étudiées et si le préjudice est avéré, l'intégration sera réalisée avec une possible rétroactivité jusqu'à trois ans maximum comme le prévoit le droit.

**Ce tract est donc aussi pour nous l'occasion de rappeler
l'importance de lire sa fiche de paie tous les mois.**

**Nous ne le répèterons jamais assez !
Analysez, scrutez votre fiche de paie,
tous les mois !!!**

C'est compliqué mais les délégués FO peuvent vous aider.



**Si vous avez un doute sur l'intégration des primes que vous perceviez,
rapprochez-vous des délégués FO. Ils vous renseigneront.**

Je m'engage



J'adhère !

Christophe Malloggi
Secrétaire général

